

Quinzième Conférence de la Convention de Nouméa

Quinzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et ses protocoles (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa
29 août 2019

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen du PACPLAN

Objet

1. Obtenir l'adoption du *Plan d'urgence régional des îles du Pacifique en cas de déversement marin (PACPLAN 2019)*.

Historique

2. La Conférence du PROE de 2000, qui s'est tenue à Guam, a approuvé le *Plan d'urgence régional des îles du Pacifique en cas de déversement marin (PACPLAN)*. Le PACPLAN fournit un cadre pour apporter une réponse coopérative aux grands déversements dans l'environnement marin dans la région des îles du Pacifique entre les gouvernements, notamment les rôles et les responsabilités des organisations pertinentes, et les mécanismes pour obtenir une aide régionale et internationale. La deuxième version du document, le *PACPLAN 2013* a été approuvé par la Conférence du PROE de 2013 organisée à Apia, au Samoa.
3. Les fonctions de coordination et de gestion du PACPLAN font partie des attributions du Secrétariat, comme stipulé à l'article 21 de la Convention de Nouméa et l'article 9 du Protocole d'urgence en matière de pollution.
4. L'examen du PACPLAN a été exécuté grâce à l'appui financier de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui ont soutenu trois ateliers de consultation en septembre 2016, juin 2018 et avril 2019. À la suite de l'incident du MV Solomon Trader survenu dans les îles Salomon, une consultation finale a été organisée au Vanuatu en juillet 2019 en marge d'un événement organisé par la CPS en vue de tirer les leçons et les enseignements de cet incident.

Contenu du PACPLAN

5. Le PACPLAN établit un cadre pour la coopération régionale entre les gouvernements pour répondre aux déversements marins de niveau 3. Les déversements de niveau 3 sont définis comme étant des déversements pour lesquels les capacités de réponse d'un pays ne sont pas suffisantes ou qui peuvent potentiellement affecter plus d'un pays.
6. Le PACPLAN attribue et définit les rôles du Secrétariat, des Membres du PROE et de l'industrie. Il prescrit un cadre pour la communication d'informations relatives aux incidents de déversement dans le milieu marin et l'activation d'une réponse à l'échelle régionale.

7. Le PACPLAN décrit la structure d'une opération de réponse en cas de déversement et fournit des directives opérationnelles générales pour la réponse régionale en :

- attribuant des responsabilités de réponse primaires ou secondaires pour chacun des Membres insulaires océaniques ;
- identifiant les capacités de réponse disponibles au niveau national et régional au sein de la région ;
- prévoyant la mise en œuvre d'un programme de formation et d'exercice de réponse à ce type d'incidents ;
- identifiant les éventuels mécanismes financiers qui peuvent financer les réponses régionales ;
- prescrivant un mécanisme pour son adoption, sa vérification et sa révision.

Source d'aide	Source d'aide primaire pour :	Source d'aide secondaire pour :
Australie	Nauru	États fédérés de Micronésie
	Papouasie–Nouvelle-Guinée	Fidji
	Îles Salomon	Guam
	Tuvalu	Nouvelle-Calédonie
	Vanuatu	Îles Mariannes du Nord
	Kiribati	Palaos
		Tonga
		Îles Marshall
France	Polynésie française	Îles Cook
	Nouvelle-Calédonie	Nioué
	Wallis-et-Futuna	Vanuatu
Nouvelle-Zélande	Îles Cook	Samoa américaines
	Fidji	Nauru
	Nioué	Papouasie–Nouvelle-Guinée
	Samoa	Îles Salomon
	Tokélaou	Wallis-et-Futuna
	Tonga	
États-Unis d'Amérique	Samoa américaines	Polynésie française
	ÉFM	Kiribati
	Guam	Tokélaou
	Îles Marshall	Tuvalu
	Îles Mariannes du Nord	Samoa
	Palaos	

Tableau 1 : Sources primaires et secondaires d'aide aux ÉTIO

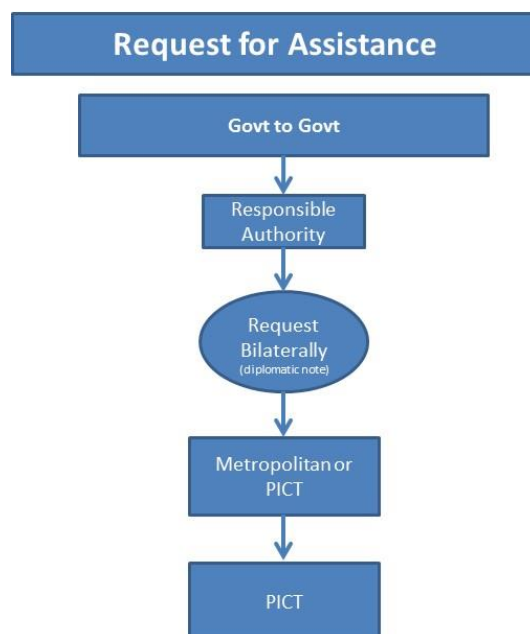
Évolutions depuis 2010

8. Le PACPLAN a été activé lors d'une série d'incidents récents : début 2019 pour le MV Solomon Trader ; en 2018 pour le MV Kea Trader et en 2018 pour le MV Southern Phoenix. La mise en œuvre du PACPLAN et l'apport d'aide associé fourni aux ÉTIO par les pays métropolitains ont été très efficaces. Dans certains cas, il y a toutefois eu des retards dans la fourniture de cette aide en raison d'incertitudes quant au fonctionnement du PACPLAN, en particulier lors de l'incident du Solomon Trader. De nombreux enseignements et leçons peuvent être tirés de ces incidents afin d'améliorer la mise en œuvre ultérieure du PACPLAN.

9. Le PACPLAN a été activé lors d'une série d'incidents récents : début 2019 pour le MV Solomon Trader ; en 2018 pour le MV Kea Trader et en 2018 pour le MV Southern Phoenix. Les réponses à ces incidents, en particulier pour le MV Solomon Trader, pour lequel le PACPLAN s'est révélé très lent et inefficace, comportent de nombreux enseignements et leçons qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre ultérieure du PACPLAN.
10. De 2010 à 2015, quelque 22 formations PACPLAN ont été dispensées, lesquelles portaient sur la cartographie de la sensibilité côtière, la MARPOL, des cours de réponses à la pollution (OPRC niveau 1, OPRC niveau 2/3 et HNS). Au total, 589 membres du personnel ont été formés grâce au financement de l'OMI, de la République de Chine-Taïwan, et un soutien matériel de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Maritime New Zealand a apporté de l'aide aux îles Cook, à Nioué, au Samoa et aux Tonga, via le *Programme océanien de sécurité maritime (PMSP)* qui incluait la fourniture d'équipement. Le détachement pour une période de deux ans (2013-2015) du responsable de la pollution marine de l'Autorité de sécurité maritime australienne (AMSA), Scott Wilson, a contribué à la mise en œuvre du *Programme océanien de prévention de la pollution marine 2010-2015 (PACPOL)* qui incluait des activités du PACPLAN.

PACPLAN révisé

11. Spécifiquement, la version révisée provisoire du PACPLAN 2019 :
 - a. fournit des orientations plus stratégiques qu'opérationnelles. est moins axé sur l'aspect opérationnel et met l'accent sur les plans nationaux en tant que mécanismes concrets du PACPLAN. En tant que cadre stratégique, il apporte des directives pour la mise en œuvre du PACPLAN par les États et l'amélioration, au fil du temps, des modalités nationales ;
 - b. Présente les facteurs incitatifs pour que les ÉTIO établissent et entretiennent des capacités de réponse indépendantes grâce aux plans nationaux d'urgence en cas de déversement en milieu marin (NATPLAN) et à l'activité du PACPLAN à réaliser par le biais de la mise en œuvre des NATPLAN ;
 - c. Précise l'objectif du PACPLAN en tant que mécanisme visant à apporter de l'aide entre des gouvernements pour des incidents de niveau 3 (voir graphique ci-dessous), plutôt qu'un plan de réponse opérationnel ;
 - d. Prévoit la fourniture d'un document séparé présentant l'approche opérationnelle pas à pas et/ou des directives pour des réponses aux incidents, notamment les démarches pour demander officiellement de l'aide, l'inventaire de l'équipement, les coordonnées et le personnel formé ; et
 - e. Encourage toutes les parties à surveiller activement et à faire état des capacités de réponse pour identifier les lacunes et les faiblesses pour toutes les parties (Secrétariat, ÉTIO et participants métropolitains).



Recommandation

12. Les Parties sont invitées à :

1. **adopter** le PACPLAN 2019 en tant que cadre pour la réponse aux déversements d'hydrocarbures et de substances dangereuses et nocives ; et
2. **demander** aux Membres de s'engager à développer et à mettre en œuvre leurs NATPLAN.